

Strait-Flex

Garantie limitée

STRAIT-FLEX INTERNATIONAL, INC. offre les garanties complètes suivantes pour les produits Strait-Flex lorsqu'ils sont installés conformément aux spécifications de Strait-Flex dans une structure solide sur une fondation permanente.

Rubans et garnitures

Fissuration des bords et déformation des rebords Jusqu'à 1 000 \$ par 1 000 pieds carrés de surface utile par structure. Par exemple, une maison de 2 500 pieds carrés bénéficiera d'une garantie de 2 500 \$ contre la fissuration des bords et la déformation des rebords. Les produits STRAIT-FLEX n'auront pas de fissuration des bords et de déformation le long des rebords. Les fissures des bords sont des fissures dans le composé à joints qui couvre l'angle de cloison sèche le long des deux bords longs de l'angle de cloison sèche. La déformation des rebords correspond au soulèvement des renforts d'angle, ce qui force le composé à joint sec à sortir sans fissuration causée par un rebord en PVC dans un ruban composite à face de papier. Les produits Strait-Flex résistent aux forces raisonnables qui causent la fissuration des bords et la déformation des rebords, dont la contraction du bois et le tassement des structures sont les plus courants. La garantie ne s'applique pas aux impacts.

Outils

Strait-Flex garantit ses outils contre les défauts de matériaux et de fabrication pour une période de trois ans à compter de la date d'achat. Strait-Flex International, Inc. remplacera l'outil défectueux par une unité comparable ou supérieure, en autant qu'il soit retourné à Strait-Flex avec une preuve d'achat et les frais de transport prépayés.

X-Crack

Garantie à vie Strait-Flex International, Inc. garantit son produit X-Crack de Strait-Flex contre les fissures de plafond pour la durée de vie de la structure jusqu'à 1 000 \$ par 1 000 pieds carrés de surface utile par structure. X-Crack garantit l'absence de fissures dans les applications de plafond lorsque X-Crack est installé conjointement avec les rubans Mid-Flex et Wide-Flex.

Dispositions générales

Exceptions à la garantie

1. Tous les produits Strait-Flex doivent être installés en respectant strictement les directives du fabricant de Strait-Flex.
2. La fissuration des bords et la déformation des rebords (défaillance du produit) causées par des impacts sont exclues.
3. La défaillance du produit résultant d'une détérioration causée par l'eau est exclue.
4. La structure doit être construite en fonction des codes du bâtiment applicables.
5. La structure doit être construite dans une structure solide sur une fondation permanente.
6. Les défaillances du produit causées par des cas de force majeure et d'importantes forces de la nature, comme des tornades, des inondations et des ouragans, sont exclues.
7. La garantie s'applique pour une période de trois ans après la réalisation réelle de tous les travaux.
8. Des cloques le long du rebord en papier sont causées par une installation incorrecte et sont exclues.

Les garanties ci-dessus s'appliquent aux structures dont le tassement est normal après la construction, mais ne s'appliquent pas au déplacement structural d'un bâtiment causé par des cas de force majeure, par exemple une tornade, une inondation, un ouragan ou un autre dommage ou déplacement structural anormal. Les réclamations en vertu de cette garantie complète de Strait-Flex doivent être effectuées par écrit. Strait-Flex International, Inc. n'est pas responsable des pertes ou dommages indirects, accidentels, punitifs, spéciaux ou exemplaires.

Renseignements sur le produit

Consulter le site cgcinc.com pour les renseignements à jour sur le produit.

Marques de commerce

Le logo de CGC est une marque de commerce de CGC Inc.

Remarque

Les produits décrits dans le présent document peuvent ne pas être disponibles dans toutes les régions. Renseignez-vous auprès de votre représentant ou bureau local des ventes de CGC Inc.

La sécurité d'abord!

Appliquer les pratiques courantes d'hygiène industrielle et de sécurité lors de l'installation. Porter l'équipement de protection individuel approprié. Lire la fiche signalétique et la documentation avant l'établissement du devis et l'installation.